Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261001-CA_2026_136-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 28 septembre 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-136
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Commissions thématiques - Nombre de sièges - Modification		

Le lundi 28 septembre 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 17 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 83 – Procurations : 8 – Voix délibératives pour le quorum : 91

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Maxime LEBORGNE, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Sandrine ROUXEL, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Stéphanie AMOSALA, Thierry CHAPELLE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Didier LECHIEN pouvoir à René DEGRENNE, Josiane BETTLER pouvoir à Nicolas MAUPOINT, Arnaud CARRE pouvoir à Quentin RENAULT, Myriam CHERDEL pouvoir à Dominique PERCHE, Bruno HELLUARD pouvoir à Christelle GUINIO, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Solène SAGORY pouvoir à Chantal BOULOUX, Baptiste THEVELEIN pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261001-CA_2026_136-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 28 septembre 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-136
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Commissions thématiques - Nombre de sièges - Modification		

Rapporteur : Monsieur Jérémy DAUPHIN

Par délibération n°CA-2026-118 en date du 20 juillet 2026, le conseil communautaire a créé 11 commissions thématiques chargées d'étudier les dossiers relevant de leur compétence :

- Finances et administration générale,
- Développement économique, formation, emploi et agriculture,
- Aménagement, urbanisme et logement,
- Relations aux communes, ruralité et cohésion,
- Mobilités et voirie,
- Déchets et économie circulaire,
- Cohésion sociale, petite enfance et santé,
- Eau potable et assainissement,
- Environnement, transitions et GEMAPI,
- Culture, citoyenneté et conseil de développement,
- Sport et jeunesse.

Cette même délibération a fixé à 30 (en dehors du vice-président) le nombre maximum de sièges par commission thématique.

Les commissions thématiques participent à la bonne gouvernance de l'Agglomération en permettant l'étude approfondie des dossiers avant leur présentation en conseil communautaire. Il apparaît toutefois que l'attrait des élus communautaires pour certaines thématiques est plus marqué que pour d'autres, ce qui conduit à un dépassement du plafond initialement fixé pour plusieurs commissions.

Afin de permettre à chaque élu de siéger dans les commissions correspondant à ses centres d'intérêt, tout en assurant une répartition cohérente entre les onze commissions, il est proposé de porter le nombre maximum de sièges par commission thématique de 30 à 38.

Il est par ailleurs proposé de préciser que les vice-présidents et conseillers délégués dont le périmètre d'action relève de la commission sont comptabilisés dans ce plafond, alors que la délibération du 20 juillet 2026 excluait le vice-président du décompte. Cette clarification vise à garantir une lecture uniforme du plafond applicable à chaque commission, quelle que soit la qualité des membres qui la composent.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261001-CA_2026_136-DE

Vu la délibération n°CA-2026-118 du 20 juillet 2026 portant création des commissions thématiques et fixant à 30 le nombre maximum de sièges par commission,

Considérant que les commissions thématiques participent à la bonne gouvernance de l'Agglomération,

Considérant que les élus communautaires manifestent un attrait plus marqué pour certaines thématiques que pour d'autres,

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'ajuster le plafond de sièges par commission afin de permettre une répartition satisfaisante des élus au regard de leurs souhaits,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Fixer** à 38 maximum le nombre maximum de sièges par commission thématique,
- **Dire** que les vice-présidents et conseillers délégués dont le périmètre d'action relève de la commission sont intégrés dans ce nombre maximum de sièges.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstentions : 4)
(N'a pas pris part au vote : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 1er octobre 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION